



Menace radiation anpe pour carte d'identité périmée

Par **chanel_fantasy**, le **17/02/2010** à **12:25**

Bonjour,

voilà ma situation : en début de mois, je m'aperçois que seulement la moitié de mes allocations de chômage ont été versées. J'appelle donc pour avoir plus de renseignements... On m'apprend alors que mes allocations sont suspendues car je n'ai pas présenté de carte d'identité valide dans les délais impartis. En effet, lorsque je me suis inscrite, trois plus tôt, le conseiller m'a indiqué que ma carte d'identité n'étant plus valide, j'avais un délai de trois mois pour refaire celle-ci puis leur présenter. Étourderie venant de ma part certes, mais je l'ai complètement oublié.... Sur ce point là je suis entièrement d'accord!

Mais a-t-on le droit de supprimer la moitié des revenus d'une personne, déjà en situation précaire, sans l'en informer par courrier écrit et recommandé? Sans même un rappel ou un avertissement? Sans même préciser le motif sur la fiche de paye?!!!

Maintenant la demande pour une nouvelle carte d'identité a été déposée en début de mois (délai 15 jours à 1 mois!!!), mais la secrétaire de la mairie me recommande de leur fournir un certificat attestant que m'a demande a bien été déposée (certificat que la mairie elle-même me délivre), ce qui permettrait de débloquer mes allocations (ils ont apparemment déjà eu le cas). Cependant l'anpe me refuse ce certificat prétendant qu'il n'a aucune valeur, que je ne toucherai le reste de mes allocations que lorsque je leur aurai présenté la pièce d'identité en cours de validité et rien d'autre. De plus, si cette fameuse carte ne leur est pas présentée d'ici la fin du mois, c'est carrément la radiation (toujours sans le moindre courrier, tout par oral!) !!! Que dois-je faire je me sens impuissante, j'ai fait tout ce que je pouvais pour rattraper ma bêtise, mais eux de leur côté ne font aucun effort, bien au contraire ils abusent de leur pouvoir... D'un point de vue juridique leur procédure est-elle légale? Y a t-il un quelconque moyen de pression que je puisse exercer à leur égard? Tout ce que je veux c'est pouvoir

payer mon loyer...
Merci pour votre aide.